

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	2
2. LES FACILITÉS SPORTIVES À RIVIÈRE-DU-LOUP	3
3. LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE DU SPORT	7
4. LA MISSION SPORTIVE	8
5. L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE	9
6. LES PRINCIPES DIRECTEURS	9
6.1 L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS LES CITOYENS.....	10
6.2 L'IMPLICATION DE LA POPULATION	10
6.3 LE PARTENARIAT	10
6.4 L'ÉVOLUTION ET L'ADAPTATION	11
7. LES ORIENTATIONS PROPOSÉES	12
8. LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE DU SPORT	14

1. INTRODUCTION

La commission sportive de la Ville de Rivière-du-Loup a été mise en place par le Conseil municipal et son Service de loisirs en fin d'année 1996. Cette commission a pour mandat d'établir une orientation qui servira de guide à la Ville (conseil et gestionnaires) pour l'animation, l'organisation et le développement du sport.

Le mot sport désigne : toute activité physique à caractère individuel ou collectif, à teneur récréative, ludique ou compétitive, pratiquée dans un cadre précis où certaines valeurs sont de mise, en vue de la réalisation de certains objectifs dans le développement total de la personne et dans l'acquisition de certaines habitudes de vie.

En conformité avec les spécifications de son mandat, la commission soumet, pour approbation par le Conseil, ce projet de politique.

Régent Ouellet, président

Octobre 1998

2. LES FACILITÉS SPORTIVES À RIVIÈRE-DU-LOUP

La situation géographique, la présence de plans d'eau importants, le développement des institutions scolaires, l'implantation d'un Foyer-Patro (1958) et d'un Cégep (1970), la présentation des premiers Jeux du Québec (1971), l'initiative et l'entrepreneurs des gens du milieu ont fait en sorte qu'à Rivière-du-Loup et dans les environs immédiats, la population peut bénéficier de facilités sportives fort intéressantes telles que :

- Des espaces verts et des parcs municipaux;
- Le parc des Chutes et le Platin;
- Le parc de la Pointe et la Marina;
- Deux clubs de golf (celui de Saint-Patrice et celui de Cacouna);
- Des comités de loisirs de quartiers et leurs infrastructures de qualité sont disponibles tant pour les activités estivales qu'hivernales (chalets de loisirs, patinoires, terrains de jeux, anneaux de glace, dont l'un sert aussi pour le patin à roues alignées et la planche à roulettes, etc.);
- Un camping municipal qui donne accès à la piste cyclable du parc de la Pointe et aux autres facilités;
- Une piste cyclable de 125 km reliant Rivière-du-Loup à Edmundston;

- Des terrains de balle : pour la balle-molle et pour le baseball;
- Des courts de tennis, l'un municipal sur surface dure et l'autre privé sur terre battue;
- Des aménagements de pistes et pelouses pour les amateurs d'athlétisme;
- Des terrains de soccer et de football;
- La pente de la rue Laval est fréquentée par les familles et les jeunes pour les glissades en traîneau, en chambre à air, en planche à neige;
- Le Stade de la Cité des Jeunes, pour les sports de glace et le patinage familial, accueille aussi les compétitions de motocross;
- Des patinoires extérieures et des anneaux de glace;
- Le centre sportif du Cégep et les gymnases des écoles primaires et secondaires sont disponibles pour la pratique des sports intérieurs (volley-ball, basket-ball, tennis, racquetball, handball, squash, badminton, gymnastique, haltérophilie, judo, karaté, tae kwon do, tir à l'arc, hockey de salon, soccer intérieur, etc.);
- Des sentiers de motoneige sont accessibles à différents endroits de la ville;
- Un gymnase et des facilités sportives que la firme F.F. Soucy met à la disposition de ses employés et de leur famille;

- La piscine du Cégep (bassin semi-olympique) permet la pratique des sports d'eau tels que : la nage synchronisée, la nage de compétition, la nage libre, l'initiation à la natation, la gymnastique aquatique, etc. On y dispense des cours : prénataux, de natation et de plongée sous-marine;
- Des pistes de ski de fond facilement accessibles;
- Un aménagement pour le patin à roues alignées et rouli-roulant;
- Deux centres privés d'entraînement et de conditionnement physique;
- Les piscines des établissements hôteliers et celle de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;
- Des entreprises privées offrent des possibilités aussi aux amateurs de quilles, de billard, de mini-golf, etc.;
- De nombreux clubs sportifs regroupent les adeptes des différents sports et les motivent à la pratique régulière d'activités physiques de récréation ou de compétition. Outre les ligues sportives les plus connues (balle, hockey), nous comptons les clubs suivants :
 - ➔ tir à l'arc
 - ➔ chasse et pêche
 - ➔ moto-tourisme
 - ➔ camping
 - ➔ conditionnement physique
 - ➔ cyclisme de compétition
 - ➔ motoneigistes

- judo
- nage synchronisée
- nage de compétition
- patinage artistique
- patinage de vitesse
- plongée sous-marine
- randonnée à vélo
- ski de fond
- soccer
- hockey-boule
- sports motorisés
- tennis
- tennis de table
- tir
- vélo de montagne
- tae kwon do
- karaté
- volley-ball
- ligues de sport scolaire

- Les personnes du troisième âge bénéficient d'un réseau Viactive et des différentes activités proposées par les responsables de Kino-Québec, les CLSC et les centres d'hébergement. De plus, une attention particulière est accordée à la pratique de l'activité physique familiale par le biais du programme « Famille au jeu » inséré dans la politique familiale de la Ville de Rivière-du-Loup.

Nous sommes conscients que cette liste n'est pas exhaustive et que beaucoup d'initiatives proposent continuellement de nouvelles activités physiques. De plus, plusieurs personnes se font une obligation de marcher, de jogger, de faire du vélo, du ski de randonnée, du patin à roues alignées à chaque jour et cela, pendant plusieurs minutes.

3. LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE DU SPORT

À l'heure de la rationalisation, à une période où chaque institution doit d'abord se consacrer à la réalisation de sa mission spécifique, il est de première importance que le milieu se donne des instruments de concertation pour sauvegarder les acquis et assurer le devenir du sport.

Les enjeux sont importants. L'activité physique est un facteur de bien-être et un des premiers moyens d'assurer la bonne forme physique, la santé et le développement total de la personne. Les infrastructures et les équipements représentent des sommes importantes; nous avons donc avantage à les utiliser au maximum et à les garder constamment en bon état.

Une politique du sport doit toucher les personnes actives physiquement dans tous les niveaux de pratique : initiation, récréation, compétition et excellence. Elle souhaite rejoindre le plus grand nombre de personnes et les inciter à la pratique du sport pour réaliser des aspirations de bien-être et de santé. Une attention particulière doit être aussi accordée aux personnes sédentaires, car la qualité de la vie passe aussi par les bienfaits de l'activité physique régulière.

Les institutions scolaires et la Ville ont des mécanismes de concertation pour assurer un partenariat efficace et harmonieux, dans le respect des missions et des aspirations légitimes de chaque organisme. Une politique s'avère importante pour maintenir les acquis avec les changements majeurs que connaissent le monde scolaire et le monde municipal.

4. LA MISSION SPORTIVE

La Ville reconnaît le sport, le plein air et l'activité physique comme des axes importants de la vie de ses citoyennes et citoyens et que le sport est un moteur dans le développement des individus et des collectivités. Aussi, elle se propose d'exercer un leadership dynamique afin de :

- ➔ Faciliter et accroître l'accessibilité de toute la population à la pratique sportive en maintenant l'équilibre entre les besoins du milieu et les possibilités de la Ville;
- ➔ Promouvoir les bienfaits de l'activité physique et des disciplines sportives;
- ➔ Promouvoir la collaboration des parents et des organismes sportifs;
- ➔ Faciliter la tâche des moniteurs, des entraîneurs et des clubs sportifs;
- ➔ Reconnaître et apprécier les amateurs, les organismes et les clubs sportifs;
- ➔ Maintenir les équipements en bon état et planifier l'implantation des facilités requises à l'épanouissement de ses citoyennes et citoyens;
- ➔ Prévoir un partage équitable des coûts entre les utilisateurs et les contribuables;
- ➔ Assurer la sécurité des usagers sur l'ensemble des sites.

5. L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE

La Ville contribuera au bien-être de ses citoyens et favorisera la participation du plus grand nombre de personnes à la pratique du sport en offrant, dans la mesure de ses possibilités, des occasions, des conditions adéquates ainsi que des environnements facilitants :

- Pour s'initier le plus efficacement à la pratique des sports;
- Pour se récréer par la pratique des sports et de l'activité physique tout en réduisant le nombre de personnes sédentaires;
- Pour se réaliser à l'occasion de rencontres sportives de compétition;
- Pour favoriser le développement et le perfectionnement afin d'atteindre des niveaux de compétition de haut calibre, soit au plan : régional, provincial, national ou international;
- Pour promouvoir auprès de la jeunesse loupéroise un style de vie de plus en plus actif;
- Pour créer, par l'activité physique, de saines habitudes de vie auprès des adolescents(tes);
- Pour sensibiliser la jeunesse loupéroise aux conséquences de l'obésité et de l'excès de poids.

6. LES PRINCIPES DIRECTEURS

Quatre principes sont retenus pour la gestion quotidienne de la politique du sport. Ce sont :

- L'accessibilité pour tous les citoyens
- L'implication de la population
- Le partenariat
- L'évolution et l'adaptation.

6.1 L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS LES CITOYENS

Selon les besoins du milieu et les possibilités de la Ville, l'accessibilité se manifeste par le souci de favoriser la participation du plus grand nombre dans les meilleures conditions. Elle exige une information adéquate et continue, une promotion dynamique et une tarification raisonnable.

6.2 L'IMPLICATION DE LA POPULATION

Les comités de loisirs de quartiers, les réseaux de l'éducation et de la santé, les clubs sociaux, les clubs sportifs, les ligues, les groupes de bénévoles, les promoteurs individuels, les groupes de promoteurs, les commanditaires, les individus, tous et chacun doivent se trouver une place dans la vie sportive à Rivière-du-Loup. Les personnes en poste de service faciliteront les activités de concertation et de participation.

6.3 LE PARTENARIAT

La vie sportive est étroitement liée à la qualité et au dynamisme des partenaires. Les partenaires internes : le Service de loisirs et les comités de loisirs de quartier, les clubs sportifs et les bénévoles doivent faire œuvre commune pour que la politique du sport connaisse une vie harmonieuse.

Le monde municipal et scolaire doit mettre tout en œuvre pour que les facilités sportives soient utilisées au maximum et dans les meilleures conditions par l'ensemble des citoyens.

Le monde municipal et le monde de la santé et des services sociaux doivent aussi collaborer étroitement pour la promotion de la qualité de la vie et pour faire de l'activité physique un moyen d'assurer la santé et le mieux-être des citoyens.

6.4 L'ÉVOLUTION ET L'ADAPTATION

Le monde du sport est sans cesse affecté par le contexte social et économique, par l'arrivée de nouvelles technologies, par les modes et par l'ingéniosité. La politique du sport doit être ouverte, évolutive et désireuse de s'ajuster aux réalités du moment. Comme le monde du sport est une entité dynamique, la politique du sport se doit de l'être également, et pour ce faire, nous croyons que la commission sportive devra faire siennes certaines recommandations du rapport que Kino-Québec a déposé au 2^e trimestre 1998 auprès du ministère des Affaires municipales. Ce rapport s'intitule : « Les jeunes et l'activité physique – Situation préoccupante ou alarmante ? »

7. LES ORIENTATIONS PROPOSÉES

La Ville devra :

- Faciliter et accroître l'accessibilité à l'activité physique pour l'ensemble des citoyens;
- Promouvoir l'activité de masse (marche, vélo, ski de randonnée, etc.);

- Travailler en harmonie avec les organismes et individus du milieu sportif afin de créer un climat de confiance et d'appui vis-à-vis les organismes, les intervenants et les adeptes du sport;
- Optimiser les structures actuelles et renforcer les liens de complémentarité entre le Service de loisirs et les comités de vie de quartiers;
- Favoriser la formation et le perfectionnement des entraîneurs et des officiels;
- Stimuler l'initiative et encourager l'innovation dans la mesure de ses moyens;
- Créer des mécanismes qui donnent aux organismes et aux individus du milieu sportif la possibilité de jouer un rôle dans la prise de décision concernant le sport;
- Promouvoir la concertation des organismes sportifs au plan de la programmation des activités et des horaires d'utilisation des facilités. Exemple : réalisation d'un colloque triennal;
- Maintenir des mécanismes de concertation et un climat de partenariat avec les institutions scolaires en ce qui a trait à l'utilisation des équipements dans les activités sportives;
- Collaborer avec les organismes de santé et de services sociaux pour la promotion de la santé et de l'activité physique;
- Gérer ou s'associer à des activités sportives orientées vers la participation familiale ou pour la masse en consolidant l'intervention du dossier « Famille au jeu » telle que préconisée par Kino-Québec;
- Favoriser le développement et l'amélioration des parcs;
- Fournir un soutien et des services, dans la mesure du possible, pour la tenue de manifestations sportives de récréation, de compétition ou d'excellence;

- Prendre les dispositions pour maintenir en bon état et rendre attrayants les plateaux sportifs. Au besoin, s'adresser aux gouvernements supérieurs pour trouver les ressources humaines et financières pour réaliser les réparations ou pour procéder à l'implantation de nouveaux équipements;
- Assurer un rôle de leadership, de compréhension, de collaboration et de complicité du monde municipal à l'échelle de la MRC;
- Valoriser l'implication financière du secteur privé, commercial et industriel pour leur participation à la réalisation d'activités sportives;
- Être à l'écoute des organismes sportifs et les aider dans l'atteinte de leurs objectifs;
- Promouvoir l'esprit sportif, la franche camaraderie et le désir du dépassement;
- Susciter et favoriser, chez les athlètes de compétition et d'excellence, un sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard de la Ville de Rivière-du-Loup;
- Produire ou participer à la production d'activités de soutien, d'encouragement et de reconnaissance pour les athlètes, les organismes, les intervenants et les bénévoles du milieu sportif;
- Fonder le temple de la Renommée sportive luperivois;
- Investir des ressources pour alimenter les médias sur les réalisations du monde sportif dans chacun de ses secteurs d'activités;
- Sensibiliser les organismes du milieu et les entreprises sur les retombées économiques des divers événements sportifs tenus chez-nous;
- Analyser la pertinence de créer des corporations d'utilisateurs pour la gestion de certains équipements;

- Réaliser un cadre de référence régissant les priorités d'utilisation des différentes infrastructures de juridiction municipale afin de :
 - ❖ Définir, avec chaque organisme, le support logistique qui doit être fourni par le Service de loisirs;
 - ❖ diffuser annuellement les priorités retenues dans chacun des secteurs d'activités;
- Rendre permanente la commission sportive et lui confier des mandats annuels;
- Diffuser dans la population la politique du sport dont elle s'est dotée;
- Diffuser, annuellement, les priorités retenues dans chacun des secteurs d'activités.

8. LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE DU SPORT

La politique entre en vigueur à une date déterminée lors de son adoption par le Conseil municipal.

La commission sportive devient une institution permanente dont les membres sont nommés par le Conseil municipal. Elle est constituée de :

- un représentant du Conseil municipal;
- quatre personnes du monde sportif (à déterminer);
- un représentant du monde des affaires;
- un représentant du monde scolaire;
- un représentant du Service des Loisirs;
- un représentant du monde de la santé et des services sociaux.

- ❖ Elle a le pouvoir de recommandation au Conseil municipal et elle propose une planification et des orientations annuelles.
- ❖ Elle dresse un bilan annuel des opérations et le fait entériner par le Conseil municipal.
- ❖ Elle organise une rencontre annuelle des organismes sportifs afin de recueillir leurs observations et les informer sur le vécu sportif et sur celui de la politique du sport.
- ❖ Elle détermine ses règles de fonctionnement, la durée du mandat de ses représentants et leur mode de nomination.
- ❖ Elle fait approuver ses règlements par le Conseil de Ville.